

# COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix huit le trente et un octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

**PRESENTS** : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY  
Mmes Françoise POIRIER – Joëlle BAREILLE  
Mrs Denis BOSSARD – Stéphane DACHARY Thierry GALLET - Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

**EXCUSES** : Mr Pierre-Yves FONTAINE

Secrétaire de séance : Sandrine BARDERY

### **I – LOGEMENT COMMUNAL : choix de l'architecte**

Visite et présentation du service ingénierie du CD64 (M. PRIGENT)

Choix d'un architecte avant de déposer le dossier pour faire préétude. M. Le Maire s'est renseigné auprès de la commune d'ATHOS-ASPIS qui a réalisé une rénovation avec M. DUMOULEIN, architecte de Salies, chantier concluant.

M. le Maire a fait le choix de travailler avec M. DUMOULEIN pour l'étude de faisabilité, devis d'un montant de 1 080 € TTC. Le Conseil valide.

La commune partirait sur un logement social selon les modalités PALULOS.

Aide de M. PRIGENT pour monter le dossier de demande de subvention pour la rénovation du logement.

Projet de modification du logement : agrandissement de la salle de bain, faire des chambres de tailles identiques, supprimer cloison cuisine/séjour. Eventuellement, agrandir le logement en prenant une partie de la mairie. Dans ce cas M. le Maire projette de déplacer le bureau et le secrétariat dans l'actuelle salle du conseil. La salle des associations deviendrait la salle du conseil.

- N°1 : Valider le projet par le Conseil municipal
- N°2 : Faire l'étude de faisabilité par architecte ( montant de l'opération et esquisse projet avec surface du logement) **de novembre à décembre 2018**
- N°3 : Préparer le dossier de demande DETR pour le déposer à la préfecture **avant le 31 janvier 2019**
- N°4 : Constituer le dossier PALULOS avec le MO
- N°5 : Transmettre le dossier PALULOS à la Mission Habitat à Bayonne pour **avant fin juin 2019.**
- N°6 : Attendre le retour de la Décision de financement Etat **juillet/août 2019**
- N°7 : Début des travaux : **septembre 2019**

Subvention : entre 10 et 25 % du projet + éventuelle DETR

Les menuiseries de la salle du conseil pourront être changées mais ne seront pas subventionnées, elles pourront faire l'objet d'une 2<sup>ème</sup> partie de l'appel d'offre.

### **II – RECENSEMENT 2019 : nomination agent recenseur**

Le Maire rappelle que le recensement de la population sur la commune aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Pour assurer cette mission il propose la création d'un emploi occasionnel à temps non complet d'agent recenseur conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale. Il propose de délibérer pour nommer Emilie BOULAN comme agent recenseur.

La durée de travail hebdomadaire sera aménagée par l'agent recenseur.

Rémunération : une indemnité de 289 € est accordée par l'Etat. 600 € seront prévus par la commune. 81 foyers à recenser sur l'HOPITAL D'ORION.

### **III – REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE : composition de la commission**

Arrêté du 16 octobre 2018 de la Sous-préfecture concernant la composition de la commission de contrôle des listes électorales :

- Représentant de la commune : Jean PINDAT
- Représentant le Tribunal de Grande Instance : Françoise LAULHE (titulaire) Roger POUME (suppléant)
- Représentant l'administration désigné par le préfet : Nicole DAUGE (titulaire) et Chantal LAVIE-CAMBOT (suppléant)

Tous les membres ont été informés de leur nomination.

### **IV–DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Le Maire expose que plusieurs nids de frelons asiatiques ont été identifiés à ce jour sur le territoire de la Commune. Il rappelle le caractère particulièrement invasif de cette espèce, dont la prolifération semble constante.

Il propose au vu de ces considérations que la Commune assume la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur son domaine ainsi que chez les particuliers.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** : la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le domaine de la Commune et chez les particuliers résidant sur le territoire communal.

### **V – CARTE COMMUNALE**

**Certificat d'urbanisme** : Sylvie DAUGE a eu son CU accordé par la CDPENAF en date du 24 septembre 2018. A ce jour, attente de validation définitive par la DDTM.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les difficultés pour obtenir des certificats d'urbanisme positifs sur toute la commune. Suite à plusieurs refus et pour l'intérêt de la commune, il faudrait élaborer une carte communale qui permettrait de déterminer les zones constructibles afin de satisfaire toutes les demandes et ainsi développer la commune.

(Devis demandés à 3 cabinet d'étude : coût entre 10 500 et 13 500 €).

Cabinet ETEN à St Paul les Dax : 13 215 € TTC	} Bons retours de Sauveterre et Narp
Cabinet ARTELIA à PAU : 10 500 € TTC	

Le maire propose d'éloigner le bureau d'études B2e Lapassade (13080 € TTC) car les retours d'autres communes sont insatisfaisants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DÉCIDE** d'élaborer une carte communale sur la commune conformément aux dispositions susvisées du code de l'urbanisme.

**CHARGE** un bureau d'étude de réaliser les études d'urbanisme pour élaborer ce document.

**AUTORISE** le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique de la carte communale.

**SOLLICITE** de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration de la carte communale.

**DEMANDE** l'inscription des dépenses au budget communal de 2019.

## **VI – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE**

Suite à la réunion SDEPA à Orthez, échanges sur des projets photovoltaïques sur des bâtiments communaux. Possibilité d'équiper le toit sud/sud-est de la salle communale (9kw). Environ 50m2

Deux possibilités :

1. La mairie finance intégralement l'équipement. Entretien des panneaux par la commune – Bénéfice de 224 €/an. 4471€ sur 20 ans.
2. Le SDEPA finance le projet, la commune loue la toiture. – Gain de 260 €/an et 5 200 € sur 20 ans pour la commune. Dans ce cas, le SDEPA assure l'installation.

Ce projet semble économiquement faible mais présente un intérêt écologique intéressant tout en définissant une volonté de la commune de s'inscrire dans cette dynamique. La solution 2 pourrait être envisagée.

A voir avec GROUPAMA et le SDEPA pour les problèmes d'assurance.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

- Cérémonie du 11 novembre : à l'occasion du centenaire de l'armistice, des textes de poilus seront lus et une invitation sera envoyée à tous les habitants.  
Repas pour les plus de 60 ans : Garbure – Cassolette de poisson – Entrecôtes – Cèpes – P. de terre rissolées – Fromage – Dessert. (Rdv 8h30 pour préparer la garbure).
- Expertise mouvements de terrain : Visite prévue le mercredi 7 novembre de l'expert du cabinet CEREMA pour visiter les sites concernés. Cette expertise pourrait déboucher sur une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain.
- Indemnités du personnel : Formation de Stéphanie, parfois en dehors des heures de mairie. Nécessité d'indemniser les heures supplémentaires + frais de déplacements et de repas. Vu avec le Trésor Public pour le calcul de l'ensemble des frais à transformer et à payer en heures complémentaires.
- Travaux église : M. MARRE, des architectes des bâtiments de France, est venu voir l'église pour valider les travaux de peinture + l'état du toit. Il a validé les travaux de peinture et donne son accord pour cirer les portes. Il faut refaire les joints, retirer les grilles métalliques corrodées. Etude de faisabilité à faire par un architecte agréé des bâtiments de France. Subvention possible pour effectuer les travaux.  
GROUPAMA a versé 3 064 € mais les travaux suite aux intempéries se feront au printemps.
- Local destiné aux chasseurs : étude pour utiliser le garage du logement en salle de dépeçage. Le président de l'ACCA va présenter cette solution aux chasseurs.
- SIGOM : M. Le Maire a eu rdv avec M. ROY chef de projet pour lui expliquer les dégâts occasionnés suite aux inondations des 12 et 13 juin. Le syndicat prévoit une étude d'aménagement du Saleys pour éviter qu'un tel évènement se reproduise.

La séance est levée à 0h00